

CCAS D'AVRILLE – 49240  
Séance du Conseil d'administration 15 février 2021

Budget primitif 2021 - Débat d'Orientations Budgétaires

Agnès GALLARD expose :

Vu les dispositions des articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant l'obligation faite aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

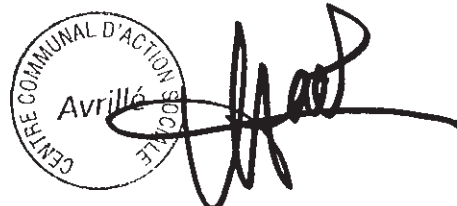
Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,  
Avrillé, le 15 février 2021  
La Présidente du CCAS  
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Agnès GALLARD



A circular stamp with the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter and "Avrillé" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE  
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'AVRILLE

**Séance du 15 Février 2021**

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Quinze Février à Dix Huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès GALLARD, Vice-Présidente.

Présents : A. GALLARD – C.TROCHUT– E. LEMOINE-MAULNY – A. SEGRETIN – M. BLOT – J. GACHET

Excusés : C. HOUSSIN-SALVETAT – M. BERGUE – A. de VERNEUIL – JR. AUFFRET

Absent : JC. GUAIS

Pouvoir : JR. AUFFRET a donné pouvoir à A. GALLARD

# CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



# SOMMAIRE

## CONTEXTE GENERAL

P 3

## CCAS

P 4 à 6

## RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIEERS

P 7 à 9

## PREAMBULE

---

### UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Bien que budgets autonomes, les règles applicables au budget de la Ville s'appliquent aux budgets du CCAS et de la Résidence autonomie les Rosiers.

C'est pourquoi, le présent document présentera les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

# CONTEXTE GENERAL :

## L'impact de la crise sanitaire

---

### AU NIVEAU NATIONAL

La crise sanitaire du printemps 2020, puis les périodes de confinement ou de couvre-feu successifs liés au COVID-19 sont à l'origine d'une crise économique inédite. Des mesures d'urgence ont été prises par l'État permettant de donner des liquidités à l'ensemble du système économique français pour éviter qu'il ne s'arrête totalement.

Les collectivités locales ne sont pas épargnées et vont enregistrer jusqu'en 2022 voire 2023 des pertes importantes de recettes, aussi bien fiscales, (notamment celles en lien avec l'activité économique, touristique ou immobilière) que tarifaires. Si certaines de leurs dépenses sont en baisse en raison de la fermeture des services, d'autres au contraire sont en hausse comme celles liées à l'achat de matériel pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire, à l'action sociale ou au soutien à l'économie locale.

Mais au-delà de la gestion de l'urgence, il faut maintenant se poser les bonnes questions pour anticiper l'avenir.

Une réflexion collective menée auprès des intervenants du monde local, au plus proche des territoires, qu'ils soient élus, cadres territoriaux, en charge de la relance ou représentants des entreprises de travaux publics fait ressortir, notamment la conviction que les politiques publiques locales doivent évoluer vers une meilleure prise en charge des besoins sociaux et écologiques.

Si l'année 2019 s'était achevée sur la confirmation de l'embellie financière du secteur local amorcée en 2018, la crise sanitaire, puis la crise économique qui en découle, viennent rebattre les cartes.

### CONTEXTE LOCAL

*La politique sociale de la Ville d'Avrillé, menée par le biais du CCAS et de la direction de la cohésion sociale, s'inscrit dans l'objectif d'apporter un accompagnement social renforcé en direction des plus fragiles.*

Le CCAS d'Avrillé anticipe les conséquences sociales de l'épidémie de Covid 19 en renforçant son accompagnement des personnes fragilisées. Le coup d'arrêt porté à l'activité économique pendant le confinement en 2020, et le ralentissement attendu en 2021 dans plusieurs secteurs, laissent en effet craindre une précarisation accentuée des personnes déjà les plus en difficulté. Les effets sociaux de la crise sanitaire, déjà sensibles en 2020, iront vraisemblablement en s'accroissant en 2021, ce qui motive le CCAS à renforcer ses moyens en matière d'accompagnement social.

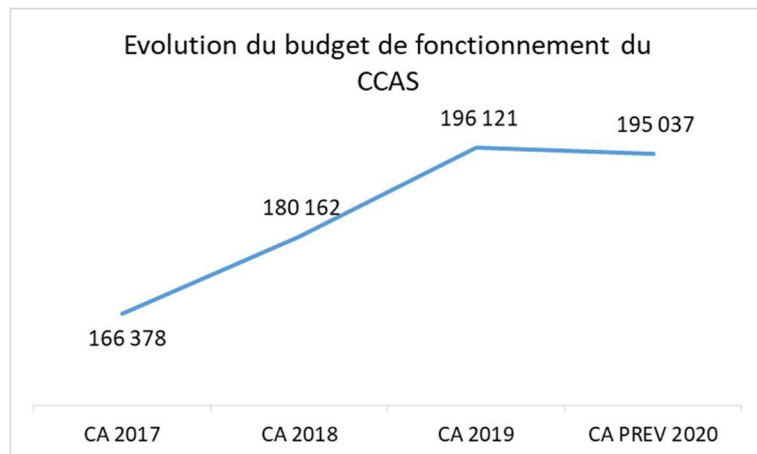
# CCAS

## Orientations budgétaires 2021

### DES CONDITIONS D'EXPLOITATION MAITRISEES PERMETTANT LE SOUTIEN AUX PLUS DEMUNIS

Les premiers éléments chiffrés du compte administratif (CA) 2020, laissent apparaître une quasi stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020.

Pourtant les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir sur la nature des dépenses. Les orientations budgétaires pour 2021 devront en tenir compte.



### I – RECETTE DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Participation de la Ville : 96% des recettes de fonctionnement

S'agissant d'un budget qui s'équilibre par le versement d'une subvention de la Ville, le budget se clôture chaque année en équilibre dépenses = recettes, soit 195 037 € pour 2020 (191 794 € en 2019 -2,4%).

ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020

#### 2) Autres recettes : 4% des recettes de fonctionnement

On trouvera ici les atténuations de charges (remboursement de salaire en cas d'arrêt maladie), la participation des usagers aux ateliers proposés (2020 ateliers numériques pour les seniors) ou à la banque alimentaire (2020, supprimée pendant la crise sanitaire).

ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020

### II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Charges courantes

Elles s'élèvent à 22 830 € en 2020 contre 17 966 € en 2019, soit une évolution de +27%. La principale dépense est celle du remboursement des frais de gestion au budget Ville (services ressources : finances, RH, informatique, communication...) assurés par la Ville pour le compte du CCAS, soit 14,5 K€.

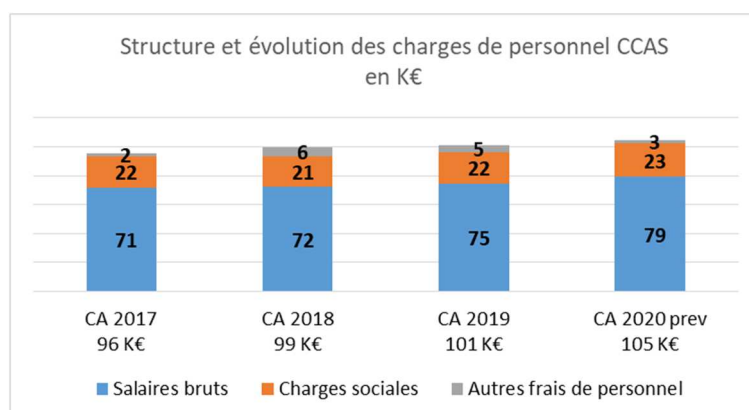
Du fait de la crise sanitaire des actions budgétées n'ont pas été réalisées : prestations actions collectives, prêt micro-crédit, appels de convivialité, fêtes et cérémonies... A l'inverse, une action non envisagée au préalable, a été programmée autour d'ateliers numériques pour les seniors (4 824 €).

ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020

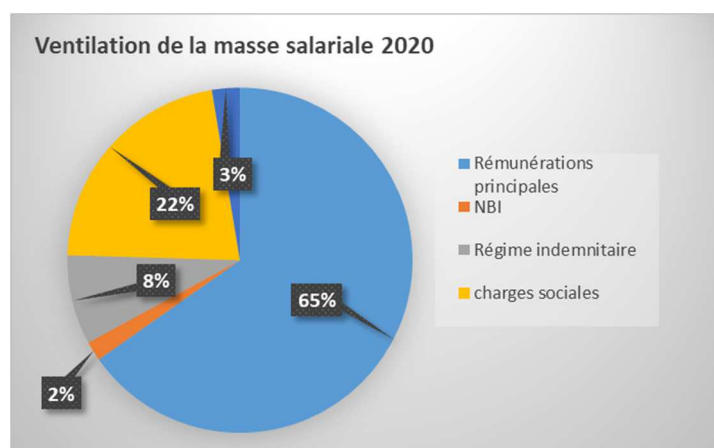
## 2) Charges de personnel

Actuellement, le personnel du CCAS est composé de 2 conseillères en économie sociale et familiale (CESF) à temps plein. D'autre part, est mis à disposition le poste de directeur de la Cohésion Sociale sous l'autorité du Directeur Général des Services.

L'évolution 2020 s'élève à 3,6%. Elle intègre le GVT<sup>1</sup> estimé à 1,8% l'an et le remplacement indispensable d'un agent en cours d'année.



Si les effectifs sont stables, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement des publics fragilisés évolue sur le terrain. C'est pourquoi, depuis fin 2019, afin de permettre aux CESF<sup>2</sup> de consacrer plus de temps à l'écoute de ces publics, le service logement est désormais renforcé par un agent de la Ville.



Le temps de travail pour un agent à temps plein est de 1607 heures annuelles.

L'effectif se compose de 2 agents permanents :

- 1 catégorie B
- 1 catégorie C.

Pas d'heures supplémentaires réalisées en 2020.

## ORIENTATIONS BP 2021 : +1,8% de GVT

Pas de modification de la structure des emplois prévue sur 2021.

## 3) Aides facultatives

La prévision budgétaire 2020 était de 73 900 €, sa réalisation est de 57 906 € au compte administratif 2020. La crise sanitaire a rebattu les cartes sur la ventilation des aides sollicitées par les usagers. L'aide alimentaire s'est avérée plus importante et s'est déclinée par des bons alimentaires en l'absence de distributions de la Banque alimentaire durant le début du premier confinement et ces dernières se sont déroulées sans participation financière des familles lors de leur rétablissement.

	2019	2020			
	Réalisé	B.P.	Réalisé	% R/BP	% R/R N-1
SECOURS ALIMENTAIRE	17 684	18 000	19 767	109,8%	11,8%
SECOURS CLASSE DE DECOUVERTE	648	700	154	22,0%	-76,2%
SECOURS COLONIE DE VACANCES	381	400	112	28,0%	-70,6%
SECOURS ACTIV.SPORT.MANU.&CULT	20 219	20 300	17 512	86,3%	-13,4%
ABONNEMENTS	8 437	8 500	7 009	82,5%	-16,9%
AIDES RESIDENTS (LOYERS)	5 189	8 000	3 438	43,0%	-33,7%
SECOURS EN ARGENT	13 656	15 000	7 816	52,1%	-42,8%
PARTICIP FRAIS DEMI-PENSION	1 389	2 000	1 326	66,3%	-4,6%
AIDES CLM/CLSH	966	1 000	773	77,3%	-20,1%
<b>TOTAL</b>	<b>68 568</b>	<b>73 900</b>	<b>57 906</b>	<b>-21,6%</b>	<b>-15,5%</b>

ORIENTATIONS BP 2021 : Le règlement des aides sociales facultatives adopté le 17/12/2020 pourrait venir légèrement impacter la prévision budgétaire. Aussi, au vu des réalisations 2020, il est proposé de maintenir l'enveloppe budgétaire à la même hauteur que le BP 2020.

#### 4) Soutien aux associations

Les subventions aux associations ont été en légère évolution en 2020 par rapport à 2019. On notera +50€ pour la CALE CLCV « petite pause » et « vie libre » (lutte contre l'alcoolisme) et 250 € de subvention exceptionnelle pour l'association Siel Bleu.

	2019	2020			
	Réalisé	B.P.	Réalisé	% R/BP	% R/R N-1
SUBVENTION (RESERVE)	-	-	250		
SUBVENTION CALE CLCV	100	150	150	100,00%	50,00%
SUBVENTION AU M. F. P. F.	100	100	100	100,00%	0,00%
SUBVENTION VIE LIBRE	100	150	150	100,00%	50,00%
SUBVENTION SOS FEMMES	250	510	510	100,00%	104,00%
SUBVENTIONS FRANCE ALZHEIMER	600	600	600	100,00%	0,00%
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	-	1 500	-	0,00%	#DIV/0!
SUBVENTION UTRA	2 500	2 500	2 500	100,00%	0,00%
SUBVENTION CIFF-CIDF	1 200	1 200	1 200	100,00%	0,00%
SUBV. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	400	400	400	100,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 250</b>	<b>7 110</b>	<b>5 860</b>	<b>-17,58%</b>	<b>11,62%</b>

ORIENTATIONS BP 2021 : +2% par rapport au BP 2020.

### III - INVESTISSEMENTS

Il est souhaité maintenir au moins le même niveau pour offrir comme alternative aux usagers l'accord d'un prêt individuel et l'étude pour l'achat d'un nouveau logiciel.

ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020



# RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

## Orientations budgétaires 2021

### UNE RIGUEUR BUDGETAIRE POUR NE PAS ALOURDIR LES CHARGES DES RESIDENTS

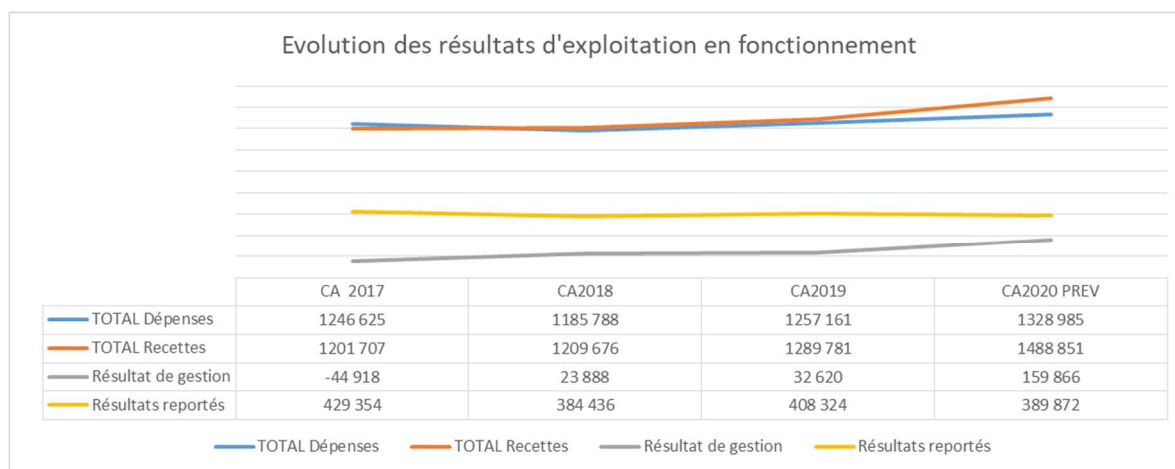
Le budget des Rosiers est un budget annexe au CCAS. Il est autonome financièrement.

La Résidence Autonomie les Rosiers est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale, qui dispose de 61 logements et de deux hébergements temporaires pour faire face aux besoins ponctuels des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien de relations sociales (programme d'animations, atelier équilibre, sorties collectives, conseil de la vie sociale, ...).

Les mesures sanitaires ont lourdement impactées le fonctionnement de la Résidence tant dans les activités courantes qu'en terme de charge pour le portage des repas à domicile. En tant qu'établissement accueillant des personnes vulnérables, les prescriptions de l'ARS ont été strictes, portant tant sur l'annulation d'activités collectives, le confinement en appartement, que la réorganisation du service restauration.

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT



La courbe des résultats antérieurs reportés (réserves d'exploitation) montre les disponibilités financières permettant à la résidence de réaliser des travaux. Ces travaux doivent néanmoins rester maîtrisés tant que le bâtiment n'est pas amorti complètement et tant que l'emprunt n'est pas remboursé (fin 2025).

Ces résultats intègrent une recette exceptionnelle de régularisation de charges sociales versées indûment entre 2014-2018, réclamation faite suite à un audit réalisé par un cabinet extérieur : 112 623 €. En retraitant les résultats de gestion de cette recette, ils passeraient de 159 866 € à 47 243 € (32 620 € en 2019).

### A – RECETTE DE FONCTIONNEMENT : produits des tarifications

S'agissant de la redevance locative et des services aux résidents, ceux-ci fluctuent en corollaire avec l'évolution de l'Indice des Redevances Locatives (IRL) indiquée, chaque année, par l'INSEE.

Les autres tarifications et notamment celles liées aux différents services de restauration sont mises à jour, annuellement, à l'issue du calcul de coût N-1, afin d'être au plus près du coût de revient de la prestation fournie.

Le forfait soins courants versé par l'ARS s'établit pour 2020 à 136 014 €, auquel s'ajoute une prime exceptionnelle de 15 000 € reversée intégralement aux agents ayant travaillé pendant le 1<sup>er</sup> confinement.

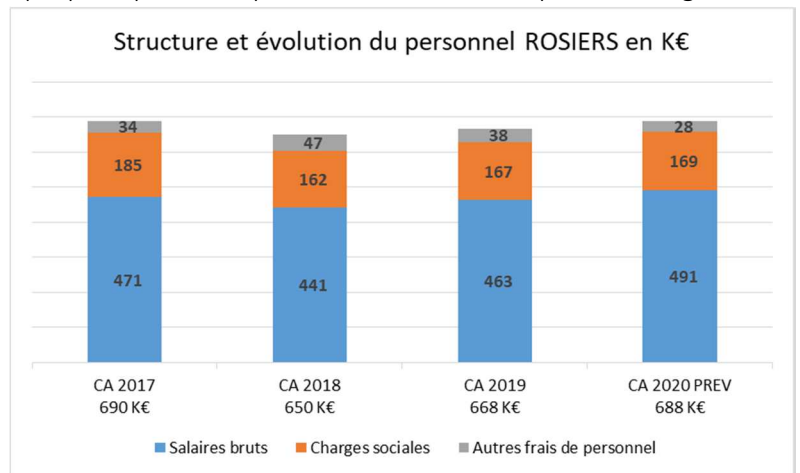
Enfin, il convient de noter l'évolution de +10,4% des recettes liées au portage des repas à domicile, fortement sollicités pendant la crise sanitaire (passant de 80 à 120 bénéficiaires).

## ORIENTATIONS BP 2021 : idem réalisation 2019

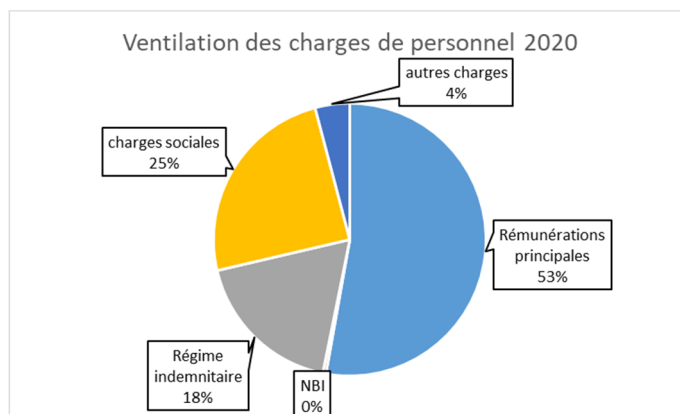
### B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1) Charges de personnel

L'évolution de la masse salariale s'explique principalement par : l'évolution mécanique des charges en raison du Glissement Vieillesse technicité (GVT) estimée à +1,8 % par an ; le remplacement indispensable de agents en congés maladie de longue durée. La consommation des crédits 2020 est supérieure de +3% par rapport au réalisé précédant. Cela s'explique en raison du contexte sanitaire, le choix étant de maintenir les effectifs constamment pour faire face à la surcharge de travail générée par les mesures sanitaires.



Ainsi 2 960 heures complémentaires ont été réalisées par des agents à temps non complet et 157 heures supplémentaires (au-delà de 35h hebdomadaires). Le coût global s'élève à 32,8 K€.



L'effectif est composé de 16 agents permanents :

- Cat A : 1
- Cat B : 1
- Cat C : 14

Le temps de travail d'un agent à temps plein est de 1607 h par an.

## ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020

A nouveau pour 2021, une vigilance importante sera apportée afin d'optimiser au mieux la charge de personnel et le service rendu aux résidents.

## 2) Charges de structure

Les charges de structure ont évolué de +6% sur 2020.

En 2020, par rapport à 2019, l'impact du COVID-19 est significatif sur plusieurs lignes budgétaires : produits entretien ménager (+38% soit + 1,2 K€), produits jetables (+64% soit + 7K€), vêtements de travail multipliés par 6 (soit +5K€), alimentation (+11% soit +17 K€). Par ailleurs, bien qu'en baisse par rapport à 2019, les frais de réception et d'animation s'établissent à 8,4 K€, soit peu ou prou à un niveau identique à celui réalisé en 2017.

**ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020**

## 3) Charges d'emprunt (en fonctionnement et investissement)

La Résidence autonomie les Rosiers, budget annexe au CCAS, a souscrit un emprunt en 2005 de 2 070 000 €, sur 20 ans, afin d'acquérir le bâtiment du foyer-logements précédemment détenu par le bailleur social Val de Loire.

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon un taux en partie adossé au livret A, donc variable, de 1,77%. Le capital restant dû au 1<sup>ER</sup> janvier 2021 s'élève à 566 765 €. L'annuité d'emprunt à rembourser prévisionnelle de 129 500 €.

**ORIENTATIONS BP 2021 : en conformité avec les tableaux d'amortissement de l'emprunt.**

## 4) Entretien du bâtiment : (contrats + entretiens divers + appartements)

**ORIENTATIONS BP 2021 :** Poursuite de la modernisation des appartements (bac de douche extra plat, kitchenette contemporaine, remplacement des tableaux électriques). L'objectif est la rénovation d'environ 7 appartements (coût maximum par appartement : 10 K€).

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La Résidence doit poursuivre et renforcer sa politique de modernisation en engageant une campagne de travaux permettant de prioriser la sécurité et le confort des résidents.

L'année 2020 a été une année complexe pendant laquelle la priorité a été donnée à la protection sanitaire des résidents. Certains investissements n'ont pas été réalisés notamment le matériel de transports et devront être reportés sur 2021.

L'autofinancement cumulé de la résidence autonomie les Rosiers généré par les résultats antérieurs positifs reportés d'année en année s'élève à 390 K€ (résultats 2020). Il devra permettre de répondre aux priorités d'investissement ci-après définies dans les orientations.

**ORIENTATIONS BP 2021 : idem BP 2020 – Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mandatée pour accompagner l'étude des chantiers prioritaires à savoir : autocom, téléphonie, TV et Internet, défense incendie, contrôle d'accès et dispositif appel malade.**

## III - CONCLUSION

La fin de l'emprunt permettra à la structure de retrouver de nouvelles marges de manœuvre pour ses investissements.

Les charges de fonctionnement en hausse liées aux contraintes sanitaires ont fait l'objet de recettes supplémentaires de l'Etat. La recherche constante d'optimisation financière garantit une santé financière de l'établissement. Des travaux garantissant la sécurité et le confort des résidents ainsi que l'entretien du bâtiment devront être menés sur l'année 2021 afin de maintenir une qualité des services.